

222C1553  
FR0012789949-FS0469

21 juin 2022

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**EUROPCAR MOBILITY GROUP**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 20 juin 2022, la société anonyme de droit luxembourgeois Green Mobility Holding S.A.<sup>1</sup> (19-21 route d'Arlon, 8009 Strassen, Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juin 2022, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir 4 382 557 662 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 87,38% du capital et 87,36% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Green Mobility Holding S.A.<sup>3</sup>.

2. La déclaration d'intention de la société Green Mobility Holding S.A. figure dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée<sup>4</sup> (article 223-17 III du règlement général).

---

<sup>1</sup> Société détenue par (i) Volkswagen Finance Luxemburg S.A., contrôlée à 100% par Volkswagen Aktiengesellschaft à hauteur de 66% du capital et des droits de vote, (ii) Trinity Investments Designated Activity Company, une entité du groupe Attestor détenue par Attestor Value Master Fund Limited, dont le *general partner* est Attestor Master Fund GP Limited), à hauteur de 27% du capital et des droits de vote, et (iii) Pon Holdings B.V., société de droit néerlandais (Besloten Vennootschap) (contrôlée par la famille Pon) à hauteur de 7% du capital et des droits de vote.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 5 015 640 081 actions représentant 5 016 760 929 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société EUROPCAR MOBILITY GROUP autodétient 8 552 323 actions représentant 0,17% de son capital).

<sup>3</sup> Cf. notamment D&I 222C1484 du 15 juin 2022 annonçant le résultat de l'offre et sa suite positive.

<sup>4</sup> Cf. notamment D&I 222C3238 du 23 novembre 2021 et note d'information ayant reçu le visa n°21-499 en date du 23 novembre 2021.